



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 juin 2025 à 20h30

Le 03 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : Mmes AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; TOURLAN Anne ; Mrs AURATUS Eric ; THER Benoit; Nicolas LAMOUREUX; Mr NOEL Géraud ; BADUEL Sébastien ; OUSTRY Michel ; Thierry DAUDE ; PRADAL Gérard.

Absents excusés : Mmes Nathalie MALGOUZOU ; Delphine PUYBOUFFAT.

Mr Marcel BRUEL.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Eric AURATUS est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DES MOBILITÉS

Les élus communautaires de l'Agglomération d'Aurillac, au titre de l'axe « Qualité de vie durable » de leur projet de Territoire 2021-2026 ont inscrit la réalisation d'un Schéma Communautaire des Mobilités valant Plan de Mobilité Simplifié avec comme action-phare de la collectivité accompagner l'évolution des déplacements et des mobilités du quotidien sur le territoire et de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les transports.

Ce schéma a été réalisé par Aurillac Agglomération aidée par le bureau d'études LEE SORMEA et le CPIE de Haute-Auvergne.

Schéma validé par le bureau communautaire le 30/09/2024, par la commission transport le 05/11/2024, le Comité des Partenaires le 26/11/2024 et finalement adopté le 19/12/2024 par le conseil communautaire.

Du fait de sa situation géographique, de la densité de sa population... notre commune est exclue naturellement des principales actions retenues dans le schéma (*mobilité douce, aire de covoiturage...*).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au schéma tel qu'il est présenté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire d'Aurillac Agglomération pour la mandature 2026-2032.

Actuellement le nombre d'élus siégeant au sein du conseil est 68, un chiffre qui s'appuie sur la population de chaque commune, chaque commune ayant au minimum 1 élu (*25 communes*) le solde se répartissant en fonction des tranches de population.

Le bureau communautaire réuni en Conférence des Maires le 22 avril 2025 puis le 05 mai 2025 a conclu en fixant à 68 le nombre des sièges du futur Conseil Communautaire d'Aurillac Agglomération pour la future mandature.

Les membres présents du conseil municipal approuvent la nouvelle composition du futur conseil communautaire.

PERSONNEL

La convalescence de Mme Valérie DAUDE se poursuit, Mme Sandrine LIABASTRE va subir une intervention chirurgicale.

TRAVAUX

Comme prévu les travaux d'amélioration de la voie rurale déversant le lieu-dit Escambous ont été réalisés en régie avec l'aide de 2 conseillers municipaux (*Marcel BRUEL Thierry DAUDE*) et la location d'une pelle mécanique.

Grace à l'implication d'Eric AURATUS des améliorations ont été apportées sur plusieurs chemins ruraux à l'aide de la location d'une pelle mécanique.

En réalisant ces travaux de cette manière, une économie importante est réalisée pour les finances de la commune.

Le conseil municipal valide les devis proposés par la société EI DAVY MALVEZIN pour la pose d'un revêtement de sol PVC à la salle de motricité de l'école et au bar de la salle polyvalente.

BOITE A LIVRES

La boîte à livres est opérationnelle, chacun peut y apporter sa pierre pour la rendre vivante.

La séance est levée à 22 heures.